

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT

Le huit avril deux mille vingt-deux, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle de conseil de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – TRAVICHON Daniel – POTIER Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc – MAGNIN Guillaume – LEROUX Richard – TOURET Nadine – VIVIER Nathalie - HENRY Elisabeth – BAUDIS Françoise – SIFFER Maxence - CHAZETTE Michel - THOMASSET Christiane lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LONJOU Stéphanie

Secrétaire de séance : SIFFER Maxence

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Convention d'adhésion au service de remplacement du CDG 03

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la convention d'adhésion au service de remplacement du CDG 03.

Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de supprimer un poste de Rédacteur principal de première classe et d'ajouter un poste de d'adjoint administratif stagiaire.

Contrat agent périscolaire : modification du contrat

Le conseil municipal après avoir délibéré à décider de passer le contrat qui était prévu pour 09 mois à 12 mois.

Ajustement de programmes

Achat d'un adoucisseur d'eau, isolation des combles de la mairie de l'école et de la cantine, et aménagement d'un espace public.

Marché de maîtrise d'œuvre de l'église – avenant

Avenant au contrat de 27,74 % en prévision de l'augmentation du montant prévisionnel des travaux ce qui fait un total de 10 219.01 € H.T au lieu de 8 000 € H.T.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition inchangés des taxes locales pour l'année 2022 comme suit :

- | | |
|----------------------------|--|
| - taxe foncière (bâti) | 35.90 % (intégrant celui du Conseil Départemental) |
| - taxe foncière (non bâti) | 28.10 %. |

BUDGETS 2022

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les budgets primitifs 2021 qui s'élèvent en recettes et en dépenses,

I. « principal »

- ◆ section de fonctionnement : 356 486 €
- ◆ section d'investissement : 281 981 €

II. « café – restaurant »

- ◆ section de fonctionnement : 25 896 €
- ◆ section d'investissement : 35 763 €

INSTAURATIONS DES HEURES SUPPLEMENTAIRE ET COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal après délibération accepte d'instaurer des heures supplémentaire et complémentaire.

Fait à SEUILLET, le 19 Avril 2022

Le Maire,
BONNET Pierre

